

Voici. Nous ne sommes pas disposés à sacrifier le droit que nous avons de critiquer les crédits supplémentaires dont nous sommes saisis et qui correspondent à des sommes très élevées, d'autant plus que nous ne sommes pas certains de pouvoir examiner le budget principal des dépenses de l'année prochaine. Mais si le gouvernement diffère le règlement de certains comptes et le versement de certains traitements, des gens pourraient avoir à en souffrir, et nous ne voulons pas en être cause. Par conséquent, si le ministre des Finances veut bien nous exposer en détail les crédits qui, s'ils ne sont pas adoptés, risquent de causer de réelles privations, nous serons prêts à leur accorder la priorité et à leur faire subir un examen rapide. Et si le ministre veut aller plus loin encore et incorporer ces crédits dans un bill spécial de subsides, nous en faciliterons l'adoption. Mais nous sommes en régime de Parlement libre et nous n'entendons pas céder à des pressions exercées indirectement en vue de restreindre l'examen des dépenses publiques.

Monsieur le président, il m'a semblé utile de formuler cette proposition quelques minutes avant cinq heures. Je comprends que les deux ou trois minutes qui restent ne permettent pas au ministre de nous fournir une réponse ou une assurance, mais je suppose qu'il pourrait le faire d'ici six heures et j'ose croire que le leader de la Chambre étudiera cette proposition selon l'esprit qui l'a inspirée.

**L'hon. M. Churchill:** Les gestes en disent plus long que les paroles. Les observations du député de Laurier auraient peut-être eu plus d'à-propos si nous avions adopté le crédit à l'étude. Sa proposition, dite pratique, devra être étudiée. Les honorables vis-à-vis ont siégé sur les banquettes ministérielles assez longtemps pour savoir parfaitement, sans qu'il soit nécessaire de leur mettre les points sur les «i» ou de leur fournir d'autres détails, ce qui arrive lorsque la Chambre n'adopte pas les crédits supplémentaires avec diligence.

S'ils étaient dépourvus d'expérience, nous songerions peut-être à examiner la proposition qu'ils viennent d'émettre, mais ce n'est pas le cas. Le Parlement existe depuis bien des années. Si le député veut bien examiner le compte rendu, il constatera qu'il était d'usage dans le passé d'adopter les crédits supplémentaires en un, deux ou, tout au plus, trois jours, sans leur consacrer, comme cette année, un tiers de la session.

**L'hon. M. Chevrier:** Permettez-moi de dire qu'il y a beaucoup de vrai dans ce que vient de dire le leader de la Chambre au sujet de la procédure suivie dans le passé à l'égard

des crédits supplémentaires, mais la situation qui existait alors et celle qui existe aujourd'hui sont tout à fait différentes. Mais, comme je l'ai dit plus tôt, je ne veux pas soulever de controverse dans ce débat. Je voulais présenter ce qui, à mon avis, est une suggestion pratique, car j'ai la ferme conviction que la situation actuelle, et le leader de la Chambre sait ce que je veux dire, est tout à fait différente de la situation ordinaire et normale en ce qui concerne l'adoption des crédits supplémentaires par la Chambre. Je ne puis donc que réitérer la proposition que j'ai présentée.

**L'hon. M. Churchill:** Tout ce que je puis ajouter, c'est que 1957 était une année d'élections et que, ce printemps-là, nous avons adopté deux groupes de crédits supplémentaires en trois jours.

**L'hon. M. Pickersgill:** Et les membres de l'opposition, en 1957, ont été informés des intentions précises du gouvernement. Il n'était pas question de faire un jeu des affaires publiques cette année-là.

**M. Pallett:** Peut-être pourrions-nous adopter ce crédit maintenant.

**L'hon. M. Pickersgill:** Sûrement pas.

**M. le président:** Comme il est cinq heures, afin que la Chambre puisse passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, en conformité du paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement, il est de mon devoir de quitter le fauteuil, de faire rapport de l'état d'une certaine résolution et de demander à siéger plus tard aujourd'hui ou à la prochaine séance, selon la cas.

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de la résolution adoptée ce jour au comité puis elle est adoptée.

**M. l'Orateur:** Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills d'intérêt public et privé.

**L'hon. M. Churchill:** Je suis disposé à réserver les articles 1 à 9, si la Chambre y consent.

**Des voix:** D'accord!

**L'hon. M. Churchill:** Je crois que l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) est prêt à aborder l'étude du n° 10. Ai-je raison?

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Oui.